



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ambassade d'Algérie à Berlin

سفارة الجزائر ببرلين

**Communiqué N°3 concernant l'organisation
d'une opération de proximité consulaire
à Dresden et ses environs**

En référence à son deuxième communiqué relatif à l'organisation, par la section consulaire de l'Ambassade d'Algérie à Berlin, d'une opération de proximité des prestations consulaires prévue à Dresden pour le **Samedi 14 décembre 2024**, de **11h00 à 16h00**, il est porté à la connaissance des membres de la communauté nationale établie dans cette ville et ses environs que cette opération aura lieu à l'adresse suivante :

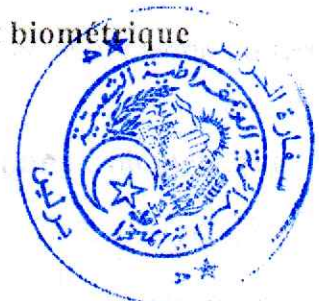
**Hôtel A & O Am Hauptbahnhof
Strehleener Str. 10, 01069 Dresden.**

Comme il a été précisé dans les deux précédents communiqués, cette opération portera sur ce qui suit :

1. Renouvellement des passeports biométriques via la station biométrique mobile :

Cette opération concernera, dans un premier temps, les citoyens dont les passeports ont été établis au niveau du service consulaire de l'Ambassade à Berlin. A cet effet, les citoyens concernés sont priés de faire parvenir à l'Ambassade par voie postale le dossier de demande de renouvellement du passeport biométrique comprenant ce qui suit :

- Le formulaire de demande de renouvellement du passeport biométrique dûment rempli à télécharger du site web de l'Ambassade ;
- Copie de l'ancien passeport biométrique ;
- 04 photos.



2. Délivrance des passeports biométriques :

Les citoyens concernés par la remise des nouveaux passeports biométriques sont priés de ramener avec eux le reçu de renouvellement des-dits documents ainsi que leur ancien passeport biométriques.

3. Etablissement des documents d'état civil (procuration, transcription et/ou établissement des actes de naissance ou de mariage ainsi que le dépôt des dossiers du service national pour les citoyens nés après le 1^{er} janvier 1995) :

Les citoyens nés après le 1^{er} janvier 1995 concernés par le service national doivent se référer au site web de l'Ambassade en ce qui concerne le dossier à fournir.

4. Réception des dossiers de demande de dispense des obligations du service national pour les citoyens algériens nés avant le 1er janvier 1995, non encore incorporés, ainsi que ceux déclarés insoumis et ce conformément aux mesures décidées par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune (Décret présidentiel n°24-184 du 11 juin 2024).

Les citoyens concernés par cette mesure sont invités à présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- acte de naissance,
- deux (02) photos d'identité
- une copie de la carte d'immatriculation consulaire.

